

Le Relecq-Kerhuon, le 19 juin 2026

Madame Colette CANCIANI
Membre du directoire d'Arkéa Banque
Entreprises et Institutionnels

Madame,

Nous vous informons que le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition de son comité des nominations et de la gouvernance, a décidé lors de sa réunion du 19 juin 2026, de vous nommer en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la société SOFIPROTÉOL dont le groupe est actionnaire.

Votre nomination prend effet à compter du 19 juin 2026 et demeurera en vigueur pour la durée de vos fonctions précitées.

A titre d'information, en complément de ce courrier, nous vous transmettons la Charte du représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa, ainsi qu'une fiche pratique relative à l'exercice de cette fonction.

Nous vous laissons le soin de bien vouloir en informer la société.

Nous vous adresserons sur votre demande, si nécessaire, l'extrait du procès-verbal de délibération approuvé justifiant de votre nomination.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Sébastien BONFILS
Secrétaire Général du Crédit Mutuel Arkéa
et Directeur juridique